



**DECISION DU BUREAU
PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS**

(Article L-5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibération du Conseil de la Communauté en date du 5 mai 2008)

Séance du 13 mars 2018

N° 2018-006

DATE DE CONVOCATION :
Le 6 mars 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE 18
PRÉSENTS 17
VOTANTS 17

**OBJET : Travaux de création d'une
Maison de Services Aux Publics
(MSAP) : choix des entreprises**

Caractère exécutoire de la présente
délibération transmise à la Préfecture

le : **20 MARS 2018**

Publiée et affichée

le : **20 MARS 2018**

**Le Président,
Jean-Pierre GASCHET**

Le 13 mars deux mille dix-huit à dix-huit heures trente, le Bureau communautaire s'est réuni sous la présidence de Jean-Pierre GASCHET, -président.

Étaient présents en qualité de membres à voix délibérative :

Francis BILLAULT - Pierre DATTÉE – Gilles FILLIAU – Isabelle SENECHAL, Gino GOMME, Vice-présidents.

Michel COSNIER, Manuela PEREIRA, Olivier PODEVIN, Joël DENIAU, Joël BESNARD, Daniel CHOISIS, Stéphanie WERTHEIMER, Marie-Claude FOUCHER, Marc LEPRINCE, Guy SAUVAGE de BRANTES, Rudolf FOUCTEAU

Était absent excusé :

Jean-Claude BAGLAN

Était présente sans voix délibérative :

Janine GROSLERON

Le quorum étant atteint, le Bureau communautaire peut valablement délibérer.

Madame Isabelle SENECHAL a été désignée à l'unanimité par le Bureau communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Communauté de Communes du Castelrenaudais est propriétaire d'un bien immobilier situé 5 Rue du Four Brûlé, commune de Château-Renault. Ce bien regroupe sur 4 étages :

- la Maison de l'emploi : Pôle Emploi et Mission Locale au rez-de-chaussée,
- le siège communautaire, (accueil au rez-de-chaussée, et bureaux au 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} étage),
- et des bureaux réservés aux locataires et partenaires de la Communauté de Communes, au 3^{ème} étage.

Au rez-de-chaussée du siège de la Communauté de Communes, sont envisagés des travaux afin de créer une **Maison de Services Au Public (MSAP)** regroupant notamment l'accueil de la Communauté de Communes du Castelrenaudais, le service transport scolaire, les services « Environnement », le service tourisme, des bornes Pôle Emploi, et les services de la Mission Locale, ...

L'objet du présent marché est de faire des travaux pour la création de cette Maison de Services Au Public par le réaménagement du rez-de-chaussée du siège communautaire. Plusieurs entreprises ont été sollicitées pour transmettre une proposition tarifaire. La date limite de réception des offres était fixée au 22.01.2018 à midi.

À l'issue de l'analyse des offres, un classement sera effectué par le pouvoir adjudicateur de l'entité coordinatrice. Il choisira l'offre économiquement la plus avantageuse par une décision motivée en fonction des critères et des sous-critères de jugement des offres pondérés définis ci-après :

- **La valeur technique (40%)**: le candidat présentera son offre dans une note méthodologique ; les différentes notes méthodologiques seront comparées entre elles, sachant qu'elles doivent répondre au cahier des charges ; les notes méthodologiques présentant le plus d'avantages se verront octroyer la meilleure note.
- Clarté de l'offre par rapport au cahier des charges : 10%,

- Une note méthodologique, présentant de la manière la plus exhaustive possible, la présentation du calendrier d'intervention, incluant la durée estimative des travaux et les délais d'intervention, les modalités d'intervention du candidat, les moyens mis en œuvre pour prévenir tous risques encourus du fait de l'occupation des lieux par des agents, et par des usagers du service public, la qualité des matériaux proposés (au regard notamment des fiches techniques de ces matériaux ou de tout autre document)... 30%
- **La valeur financière de l'offre (60%)** : Les prix sont réputés inclure la totalité des prestations. L'offre la moins disante obtiendra la meilleure note. Le nombre de points attribués aux autres candidats est inversement proportionnel à leur prix. Le calcul est effectué en faisant le rapport entre le moins disant et le prix mentionné par chaque entreprise.

Le rapport d'analyses des offres réalisé par le maître d'œuvre, Monsieur BRUXELLE et le BET CALLU, Monsieur JOLLY, sera présenté en séance.

Ce marché est décomposé en trois lots :

- Lot 1 : Travaux de cloisonnement, plâtrerie, et menuiserie intérieure,
- Lot 2 : Menuiserie aluminium,
- Lot 3 : Électricité.

Ces travaux comportaient aussi des **options**, uniquement pour les lots 1 et 3 :

- Lot 1 :
 - Option 1 : pour la salle de réunion, cloisons vitrées sur partie haute (offre de base : cloison vitrée toute hauteur)
 - Option 2 : pour les bureaux côté sud, cloisons vitrées toute hauteur (offre de base : cloison pleine)
 - Option 3 : pour les bureaux côté sud, cloisons vitrées sur partie haute. (Cloisons vitrées avec store orientable incorporé)
- Lot 3 :
 - Option 1 : appareils d'éclairage extérieur
 - Option 2 : remplacement appareils d'éclairage intérieur
 - Option 3 : alarme intrusion
 - Option 4 : alimentation sans interruption

Le montant total des travaux, frais d'architecte et SPS compris s'élèvent à 73 689,42 € HT.

Après avoir entendu les explications utiles et après en avoir délibéré, le Bureau communautaire procède à un vote qui donne les résultats suivants :

VOTANTS : 17	- Abstention/ nul : 1
Suffrages exprimés : 16	- Majorité absolue : 9
POUR : 16	CONTRE : 0

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à la majorité des suffrages exprimés,

- **RETIENT** l'offre de l'entreprise qui a remis au vu des critères de jugements des offres, l'offre économiquement la plus avantageuse,
- - pour le lot 1 option 3 Entreprise Rodriguez pour un montant de 31 781,42 € HT,
- - pour le lot 2 l'entreprise TREFOUS pour un montant 3872 € HT
- - et pour le lot 3 avec l'ensemble des options avec l'entreprise Rémy et Lebert pour un montant de 28 000 € HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou le vice-président en charge de ce dossier à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Président
Jean-Pierre GASCHET





**DECISION DU BUREAU
PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS**

(Article L-5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibération du Conseil de la Communauté en date du 5 mai 2008)

Séance du 13 mars 2018

N° 2018-007

DATE DE CONVOCATION :
Le 6 mars 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE 18
PRÉSENTS 17
VOTANTS 17

OBJET : **Modification du tableau des
effectifs**

Caractère exécutoire de la présente
délibération transmise à la Préfecture

le : **20 MARS 2018**

Publiée et affichée

le : **20 MARS 2018**

**Le Président,
Jean-Pierre GASCHET**

Le 13 mars deux mille dix-huit à dix-huit heures trente, le Bureau communautaire s'est réuni sous la présidence de Jean-Pierre GASCHET, -président.

Étaient présents en qualité de membres à voix délibérative :

Francis BILLAULT - Pierre DATTÉE – Gilles FILLIAU – Isabelle SENECHAL, Gino GOMME, Vice-présidents.

Michel COSNIER, Manuela PEREIRA, Olivier PODEVIN, Joël DENIAU, Joël BESNARD, Daniel CHOISIS, Stéphanie WERTHEIMER, Marie-Claude FOUCHER, Marc LEPRINCE, Guy SAUVAGE de BRANTES, Rudolf FOUCTEAU

Était absent excusé :

Jean-Claude BAGLAN

Était présente sans voix délibérative :

Janine GROSLERON

Le quorum étant atteint, le Bureau communautaire peut valablement délibérer.

Madame Isabelle SENECHAL a été désignée à l'unanimité par le Bureau communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statuts particuliers du cadre d'emplois des adjoints techniques,

Vu le décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statuts particuliers du cadre d'emplois des adjoints d'animation,

Vu le décret n°92-368 du 1^{er} avril 1992 portant statuts particuliers du cadre d'emploi des opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives,

Compte tenu des possibilités d'avancement au grade immédiatement supérieur pour les agents remplissant les conditions définies par les statuts particuliers des cadres d'emplois et dont les missions sont en corrélation avec le grade d'avancement pour l'année 2018, il est proposé de créer les postes d'avancement. Après nomination, les postes devenus vacants seront fermés.

Le Bureau communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés :

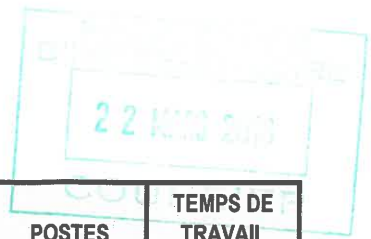
- **CRÉE** un emploi d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet, à partir du 1^{er} juillet 2018,
- **CRÉE** un emploi d'Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet, à partir du 1^{er} septembre 2018,
- **CRÉE** un emploi d'Opérateur des activités physiques et sportives qualifié à temps non complet (28/35^{ème}), à partir du 1^{er} avril 2018.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président
Jean-Pierre GASCHET



TABLEAU DES EMPLOIS
Communauté de communes du Castelrenaudais



SERVICE BUDGET GENERAL	LIBELLE EMPLOI	GRADE	POSTES OUVERTS	DEFINITION DU POSTE	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	TEMPS DE TRAVAIL POSTE POURVU
		Emploi fonctionnel DGS	1	TC	1		TC
		Attaché principal	1	TC	0	1	
		Attaché	1	TC	0	1 (détachement DGS)	
	Accueil / Transport scolaire	Adjoint administratif principal 2cl	1	TC	1		TC
		Adjoint administratif	1	TNC 32/35	1		TNC 32/35
			1	TC	1		TC
		Adjoint technique	1	TNC 20/35	1		TNC 20/35
	Secrétariat général	Adjoint administratif ppal 1cl	1	TC	1		TC
		Rédacteur ppal 2°cl	1	TC	1		TC
		Adjoint du patrimoine ppal 1°cl	1	TC	1		TC
	Finance : comptabilité / RH	Attaché	1	TC	1		TC
		Rédacteur ppal 1°cl	1	TC	0	1	TC
		Adjoint administratif ppal 2°cl	1	TC	1		TC
		Adjoint administratif	1	TC	1		TC
	Développement économique	Attaché	1	TC	1		TC
Technicien principal 1cl		1	TC	1		TC	

Développement économique et aménagement du territoire	Aménagement du territoire	Rédacteur principal de 2ème classe	1	TC	1		TC	
		Rédacteur	1	TC	1		TC	
			1	TC	0	1		
			1	TC	0	1		
	Espaces verts	Adjoint technique	1	TC	1		TC	
			1	TC	1		TC	
		Adjoint technique ppal 2cl	1	TC	1		TC	
		Adjoint technique principal 2cl	1	TC	0	1	TC	
		Adjoint technique	1	TC	1 (dont 45% centre aquatique)		TC	
			1	TC	1		TC	
	Entretien des locaux	Puéricultrice de classe supérieure	1	TC	0	1 (disponibilité)		
			Rédacteur principal de 1cl	1	TC	1		TC
		Multi accueil	Educatrice principal de jeunes enfants	1	TC	1		TC
			Educatrice de jeunes enfants	1	TC	1		TC
Auxiliaire de puériculture	1		TC	0	1			
Adjoint d'animation principal de 2cl	1		TC	1		TC		
	1	TC	0	1	TC			

Service petite enfance		Adjoint d'animation	1	TC	1		TC
			1	TNC 28/35ème	1		TNC 25/35
		Adjoint technique principal de 2cl	1	TC	1		TC
	RAM / CRECHE FAMILIALE	Educatrice de jeunes enfants	1	TC	1		TC
			1	TC	1		TC
		Assistantes maternelles	1	TC	1		TC
			1	TC	1		TC
			1	TC	1		TC
			1	TC	1		TC
			1	TC	1		TC
1			TC	1		TC	
Médecin	1	vacation	0	1	vacation		
Sport	Espace aquatique	Educateur territorial principal de 2cl des activités physiques et sportives	1	TC	1		TC
		Educateur territorial des activités physiques et sportives	1	TC	1		TNC
			1	saisonnier TC 1/04 au 2/09/2018	0	1	
			1	TC	1		TC
			1	TC	1		TC
			1	TC	1		TC
			1	TC	1		TC

		Opérateur des activités physiques et sportives qualifié	1	TNC 28h	0	1	TNC 28/35
		Opérateur des activités physiques et sportives	1	TNC 28h	1		TNC 28/35
			1	saisonnier TC 1/04 au 2/09/2018		1	
		Adjoint administratif ppal 2° classe	1	TC	1		TC
			1	TC	1		TC
		Adjoint administratif	1	TC	1		TC
			1	saisonnier TC 7/07 au 2/09/2018		1	
		Adjoint technique	1	saisonnier tnc 16,75h/sem pdt 6 mois (-> mai 2018)	1		TNC
SERVICE OM	LIBELLE EMPLOI	GRADE	POSTES OUVERTS	DEFINITION DU POSTE	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	TEMPS DE TRAVAIL
Protection du milieu naturel	Protection du milieu naturel	Ingénieur	1	TC	1		TC
		Adjoint administratif	1	1	1		TC
			1	1	1		TC
	Déchetteries	Adjoint technique principal 1cl	1	TC	1		TC
		Adjoint technique	1	1 TC	1		TC
			1	1 TC	1		TC
		Adjoint technique principal 1cl	1	TC	1		TC
	SERVICE SPANC	LIBELLE EMPLOI	GRADE	POSTES OUVERTS	DEFINITION DU POSTE	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS
SPANC	Technicien Spanc	Technicien principal de 2°cl	1	TC	1		TC